
RÈGLEMENT NUMÉRO 114-02-3**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-02 ET SES AMENDEMENTS
SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN
DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DE CE
COMITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de constituer par règlement un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement numéro 114-02 sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et souhaite réviser le nombre de membres dans la composition de ce comité;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3 intitulé « Composition du comité et durée de mandat » du Règlement 114-02, est remplacé par ce qui suit :

« Article 3 – Composition du comité et durée de mandat

Le comité est composé de deux (2) membres du conseil municipal et de six (6) membres domiciliés ou ayant une place d'affaires dans la municipalité de Rawdon.

La durée du mandat des membres est de deux (2) ans. En cas de vacance de l'un des sièges au cours du mandat d'un des membres, un nouveau membre peut être nommé afin de compléter ce terme. »

ARTICLE 3

La sixième section intitulée « Le quorum » de l'annexe au Règlement 114-02 intitulé *Règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme* est remplacé par ce qui suit :

« Le quorum

Le quorum pour la tenue des séances est fixé à quatre (4) membres. »

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : 12 mai 2025
Présentation du projet de règlement : 12 mai 2025
Adoption du règlement : 26 mai 2025
Avis public d'entrée en vigueur : 27 mai 2025

Résolution no : 25-207
Résolution no : 25-211
Résolution no :

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
Directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

PROJET